

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : ASA 34/007/2006 (Public)
Bulletin n° : 226
ÉFAI

Embargo : 4 septembre 2006 01h00 TU

Papouasie-Nouvelle-Guinée. La culture et les ressources ne constituent pas une excuse à la violence contre les femmes

La passivité actuelle du gouvernement face aux problèmes de violence contre les femmes en Papouasie-Nouvelle-Guinée a eu pour résultat une extension tellement généralisée de la violence qu'elle entrave le développement du pays et contribue à l'augmentation du nombre de personnes touchées par le VIH/SIDA, selon un rapport récent d'Amnesty International.

« La violence contre les femmes est endémique en Papouasie-Nouvelle-Guinée : elle affecte la majorité des femmes et des jeunes filles dans certaines régions du pays. Ceux qui font l'apologie de cette violence, notamment au sein du gouvernement, s'accrochent aux mêmes excuses toujours ressassées, évoquant la culture, la tradition ou le manque de moyens, a déclaré Purna Sen, directrice Asie Pacifique à Amnesty International, à l'occasion de la présentation au public du rapport de l'organisation dans la capitale, Port Moresby. »

« Ce rapport fait voler en éclats toutes ces défenses . Amnesty International a mené des recherches sur la violence contre les femmes dans le monde, de Suède en Colombie en passant par les Îles Salomon – et partout les gouvernements invoquent les mêmes raisons pour se justifier. Mais il n'y a pas d'excuses – le droit international fait obligation aux gouvernements de protéger les femmes de la violence, partout, toujours et quelle qu'en soit l'origine. »

Les viols en réunion, agressions au couteau contre des épouses, les coups, l'abus sexuel de jeunes filles, la torture et le meurtre de « sorcières » sont quelques-unes des formes de violence à l'égard des femmes en Papouasie-Nouvelle-Guinée. La menace de viol, d'agression sexuelle et autres violences est si grande que les femmes et les jeunes filles ne peuvent se déplacer librement au sein de la collectivité, pour aller à l'école, au marché ou au travail. L'incapacité de l'État à assurer aux femmes une insertion sans danger pour elles dans la vie civile et économique pèse lourdement sur le développement économique du pays et entrave la pleine exploitation de ses ressources.

Des histoires révoltantes de torture, viol ou autres violences à l'égard des femmes font régulièrement l'objet de reportages dans les médias nationaux. D'innombrables conférences et propositions de mesures politiques ont été faites sur le sujet. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a été l'un des premiers pays à reconnaître le problème et à recueillir des données concernant les actes de violence contre les femmes, il y a vingt ans – mais le débat ne s'est jamais traduit par des actions concrètes sur le terrain. Un manque de volonté politique et la tendance du gouvernement à s'enliser dans les difficultés et à ressasser de vieilles excuses ont fait que très peu de choses ont changé pour les femmes en vingt ans. Il est triste de

constater que pour beaucoup de femmes, la violence est « normale » - une opinion partagée par de nombreux hommes, persuadés de n'avoir à craindre aucune action rapide, décisive et inéluctable de la part de l'État.

« Le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée doit sortir de son inaction et s'acquitter de ses responsabilités. L'insuffisance de moyens n'est pas une excuse – le gouvernement doit reconnaître l'impact négatif que la violence contre les femmes a sur toute la population, sur le développement des collectivités et l'économie ; il doit donner la priorité à l'action contre ce fléau, en faisant le meilleur usage possible des fonds à sa disposition, a déclaré Purna Sen.

« Il faut que soit mis en place un organisme chargé de surveiller la façon dont l'État s'acquitte de ses obligations au regard du droit international, et chargé d'enquêter et d'agir en cas de plainte pour violence contre des femmes. Cet organisme devra disposer de moyens suffisants pour pouvoir se déplacer dans tout le pays et faire son travail correctement. »

Les services de police ne disposent pas de moyens financiers suffisants et enquêtent rarement sur les plaintes déposées pour violence à l'égard des femmes. Ils sont souvent eux-mêmes directement impliqués dans les agressions. Presque toutes les femmes qui ont parlé avec Amnesty International ont dit que la police renvoyait régulièrement chez elles celles qui venaient déposer plainte pour des violences familiales, les « femmes battues », en leur disant que c'était une « affaire de famille ».

« Margaret », de Angoram, East Sepik, a raconté : « Mon mari a pris une deuxième épouse et je devais vivre avec eux deux dans ma maison. En rentrant chez moi un jour, j'ai trouvé tout sens dessus dessous ; je leur ai dit « c'est ma maison et vous devez la laisser propre. » Mon mari m'a cassé la nez et m'a donné un coup derrière la tête avec un morceau de bois. Je suis allée voir la police et je leur ai dit de les arrêter – ils ont dit qu'ils le feraient, mais ils ne l'ont pas fait... - j'en ai marre des policiers – ils ne servent à rien. »

« Le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée doit identifier et éliminer les causes à l'origine de la violence contre les femmes. L'inégalité entre les genres et la discrimination s'appuient sur des coutumes telles que la polygamie et le prix mis sur les épouses, qui renforce chez les hommes la conviction qu'ils « possèdent » leurs épouses. Le gouvernement devrait entamer une révision des lois et pratiques coutumières et rapidement changer ou abolir toutes celles qui établissent une discrimination à l'égard des femmes », a déclaré Purna Sen.

Le niveau élevé de violence à l'égard des femmes augmente également les risques d'infection par le virus HIV. La Papouasie-Nouvelle-Guinée doit faire face à une épidémie de sida grandissante, avec un taux de personnes infectées de 15 à 30 p. cent plus élevé chaque année. L'acceptabilité sociale de la violence à l'égard des femmes a été identifiée comme l'une des causes majeures de propagation du virus du sida. Les femmes les plus à risques - celles dont les partenaires ont plusieurs épouses ou qui se déplacent beaucoup – disent souvent qu'elles n'ont aucun contrôle sur l'usage du préservatif masculin et ne peuvent refuser les rapports sexuels.

Les militantes des droits humains en Papouasie-Nouvelle-Guinée mènent depuis longtemps le combat pour la prévention de la violence contre les femmes. Elles accomplissent un travail fondamental en fournissant hébergement, conseil et assistance juridique aux femmes ayant survécu à des actes de violence mais ne bénéficient que de peu, voire pas de soutien du gouvernement.

« Les militantes locales occupent de fait le vide créé par la passivité du gouvernement s'agissant des problèmes de violence contre les femmes, a déclaré Purna Sen. Le gouvernement devrait travailler en partenariat avec les militantes, sans attendre d'elles qu'elles se substituent à lui en fournissant toute sorte de services. »

Notes aux rédactions

Les noms ont été changés pour protéger l'identité des personnes.

Pour en savoir plus, consulter le rapport (en anglais) d'Amnesty International, *Papua New Guinea: Violence against women: Not inevitable, Never acceptable!* (index AI :ASA 34/002/2006, <http://web.amnesty.org/library/index/engasa340022006>)

Le résumé du rapport (en anglais) peut être consulté en allant sur le site <http://web.amnesty.org/library/index/engasa340022006>

Pour en savoir plus sur les militantes de Papouasie-Nouvelle-Guinée, consulter le document *Papua New Guinea: Women Human Rights Defenders in Action* (index AI : ASA 34/004/2006, <http://web.amnesty.org/library/index/engasa340042006>)

Pour l'appel en faveur d'Anna Benny, consulter le site <http://web.amnesty.org/library/index/engasa340052006> ou <http://efai.amnesty.org/appelsmondiaux/0608-png.html>)

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>